
APPEL A PROJETS ARCEP BENIN 2021

REALISATION DE PROJETS D'INTERÊTS COMMUN

AVEC LES ASSOCIATIONS DE
CONSOMMATEURS PARTENAIRES

ELIGIBILITE

Appel ouvert aux associations de consommateurs partenaires retenues suite à l'appel à candidatures lancé en avril 2018 par l'ARCEP BENIN

DUREE DES PROJETS

Les projets doivent être exécutés dans un délai **de six (06) mois**

ADRESSE DE PUBLICATION DE L'APPEL A PROJETS

<https://www.arcep.bj>

SELECTION

L'ARCEP BENIN soutiendra les propositions innovantes ayant des stratégies concrètes répondant aux insuffisances de connaissance des consommateurs concernant leurs droits et devoirs, les mesures de précautions relatives aux services financiers mobiles, la problématique sur les Rayonnements Non Ionisants et l'utilisation de nouveaux outils de régulation pour le choix des offres et la qualité de service de réseaux mobiles.

CLÔTURE DE L'APPEL A PROJETS

Les propositions doivent être transmises par courriel à l'adresse : constacts@arcep.bj au plus tard le **07 mai 2021 à 17 h 30mn**



1. CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

Dans le cadre des actions d'éducation et de sensibilisation des consommateurs, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP BENIN) s'est associée les expériences et la contribution des associations de consommateurs avec qui elle est en partenariat depuis le 28 novembre 2014.

Un premier accord cadre de partenariat qui a été signé en 2014 a pris fin en 2017. A la suite d'une évaluation, cet accord a été renouvelé le 11 mars 2019, où l'ARCEP BENIN est passée de sept (07) Associations de Consommateurs Partenaires (ACP) à neuf (9) Associations.

Conformément aux clauses de cet accord cadre, l'ARCEP BENIN et les Associations peuvent initier des projets d'intérêts commun visant à informer, sensibiliser et à éduquer les consommateurs.

Dans ce cadre, l'approche de sélection par appel à projets est entrée dans les modalités de collaboration avec les Associations de Consommateurs Partenaires depuis 2019 et permet de sélectionner les meilleures idées de projets visant la protection des consommateurs.

A cet effet, l'ARCEP BENIN lance un nouvel appel à projets pour la réalisation de projets d'intérêts commun avec les Associations de Consommateurs Partenaires.

2. ELIGIBILITE

L'appel à projets est ouvert aux associations de consommateurs partenaires, retenues suite à l'appel à candidatures lancé en avril 2018 par l'ARCEP BENIN.

3. SELECTION

L'ARCEP BENIN soutiendra les interventions innovantes ayant des stratégies concrètes répondant aux insuffisances de connaissance des consommateurs concernant les droits et devoirs du consommateurs, les mesures de précautions relatives aux services financiers mobiles, la problématique sur les rayonnements non ionisants et l'utilisation de nouveaux outils de régulation relatifs au choix des offres et la qualité de service.

3. DUREE DES PROJETS

Les projets doivent être exécutés dans une période maximale de **six (06) mois**.



4. MONTANT DE LA SUBVENTION DE L'ARCEP BENIN

La contribution de l'ARCEP BENIN aux budgets des projets qui seront retenus, est à hauteur de **cinq millions (5.000.000) francs CFA**, selon les modalités définies dans une charte d'exécution signés entre l'Autorité de Régulation et les parties.

5. SOUMISSION

Les propositions doivent être présentées conformément au formulaire de soumission téléchargeable sur le site www.arcep.bj.

Les propositions seront envoyées par email portant à l'objet « **APPEL A PROJETS ARCEP BENIN 2021** » à l'adresse électronique : contacts@arcep.bj au plus tard le **07 mai 2021 à 17 heures 30 minutes**.

Fait à Cotonou, le **08 AVR 2021**

Le Secrétaire Exécutif,



Hervé Coovi GUEDEGBE

